



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

R A P P O R T A N N U E L



10 | 11

MISSION DE L'ORDRE

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, un organisme régi par le *Code des professions*, a pour mission d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication humaine.

L'Ordre soutient le développement de la compétence des orthophonistes et des audiologistes et surveille l'exercice professionnel de ses membres.

Il voit à favoriser l'accessibilité du public à des services de qualité; ce faisant, il contribue à l'intégration sociale des individus et à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise.

ÉDITEUR

Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec
235, boul. René-Lévesque Est, bureau 601
Montréal, (Québec) H2X 1N8
Téléphone : 514-282-9123
Sans frais : 1-888-232-9123
Télécopieur : 514-282-9541
Courriel : info@ooaq.qc.ca
www.ooaq.qc.ca

CONCEPTION ET MISE EN PAGES

Agence Médiapresse
www.agencemediapresse.com

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-9808419-9-6

4

Lettres de présentation

L'ORDRE

5

Rapport de la présidente et directrice générale

10

Composition du conseil d'administration

11

Rapport du conseil d'administration

11

Prix et distinctions

13

Rapport du comité exécutif

SES COMITÉS

15

Rapport du comité d'admission

20

Rapport du comité de l'inspection professionnelle

24

Rapport du conseil de discipline

25

Rapport du comité de révision des plaintes

25

Rapport du comité de révision des équivalences

26

Rapport du comité de la formation

SES DIRECTIONS

28

Rapport de la secrétaire générale

29

Rapport de la directrice des services professionnels

31

Rapport du syndic

33

Le personnel de la permanence

SES MEMBRES

36

Tableau des membres

40

LES ÉTATS FINANCIERS

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, 5 juillet 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée
nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi,
j'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel de l'Ordre des
orthophonistes et audiologistes
du Québec pour l'exercice
se terminant le 31 mars 2011.

Veuillez recevoir, Monsieur le
Président, l'expression de mes
sentiments les plus distingués.

Jean-Marc Fournier,
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'appli-
cation des lois professionnelles

Montréal, 5 juillet 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice
Ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi,
j'ai l'honneur de vous soumettre
le rapport annuel de l'Ordre des
orthophonistes et audiologistes
du Québec pour la période
se terminant le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le
Ministre, l'expression de ma
considération respectueuse.

Marie-Pierre Caouette, M.O.A.,
Orthophoniste
Présidente et directrice générale

Montréal, 5 juillet 2011

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions
du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai
l'honneur de vous présenter le
rapport annuel de l'Ordre des
orthophonistes et audiologistes
du Québec pour la période se
terminant le 31 mars 2011.

Je vous prie de recevoir,
Monsieur le Président, mes plus
sincères salutations,

Marie-Pierre Caouette, M.O.A.,
Orthophoniste
Présidente et directrice générale

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année qui vient de se terminer a été particulièrement intense à l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ). D'importants travaux ont été menés de façon à améliorer la performance organisationnelle et à recentrer l'ensemble des activités de l'Ordre sur sa mission première : la protection du public. J'ai le plaisir de vous inviter à découvrir les faits saillants de l'exercice 2010-2011 à la lecture de ce rapport qui a été préparé par le personnel de la permanence et les membres des comités de l'OOAQ en conformité avec le *Code des professions* et le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

ACTIVITÉS À LA PRÉSIDENTENCE

La décision d'attribuer les très différentes fonctions de présidence et de direction générale à la même personne fut un choix mûrement réfléchi par le conseil d'administration. S'il impliquait de retarder pour un an la cadence des travaux de modernisation des communications, il a permis en revanche d'améliorer significativement la situation financière de l'organisation et d'en revoir en profondeur la structure dans une vision tournée vers l'avenir. Cette démarche a permis de réduire les risques dans tous les départements et de doter l'Ordre d'une équipe apte à mettre en œuvre efficacement les nombreux projets nécessaires à la réalisation de notre mission de protection du public dans le contexte des enjeux actuels.

Gouvernance

Conformément au *Règlement modifiant le règlement sur les affaires du conseil d'administration*, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, l'exercice 2010-2011 a été une année de transition qui permettra un retour à un CA de 8 personnes dès juin 2011. L'Ordre ne prévoyant pas atteindre le nombre de 5000 membres avant plusieurs années, cette transition est effectuée de façon à prioriser la formation des administrateurs et à favoriser une implication accrue dans certains dossiers, dont la planification stratégique. Depuis deux ans, le conseil d'administration met de l'avant une culture visant à augmenter l'imputabilité des administrateurs et des membres de comités, notamment par le biais de formation répondant aux exigences de la bonne gouvernance et mettant l'accent sur un haut degré de transparence et d'éthique. Le conseil d'administration a suivi avec attention les travaux de réorganisation menés à sa demande dans les comités d'admission et d'inspection professionnelle. Une réflexion a été entreprise afin d'effectuer la distinction appropriée entre la gouvernance (orientations et politiques d'encadrement) et la permanence (gestion courante) et de permettre un partage clair des responsabilités. Des travaux ont été menés dans le dossier de la formation continue afin de déterminer la pertinence d'élaborer ou non un règlement de formation continue obligatoire. Finalement, le CA a révisé la *Politique des comités* et la *Politique de rémunération des membres de comités*. Les résultats de ces travaux seront communiqués au prochain exercice financier.

Mobilité de la main-d'œuvre

Dans le dossier de l'*Entente France-Québec*, rappelons qu'il subsiste un écart significatif (le 2^e cycle universitaire) entre les formations française et québécoise en orthophonie, ce qui ne permet pas pour l'instant la signature d'un Accord de reconnaissance mutuelle (ARM). Contrairement à la situation qui prévaut dans plusieurs autres pays de l'Union européenne, la profession d'audiologiste n'existe pas en France. D'autres démarches dans ce dossier pourront être menées ultérieurement dans le cadre de l'Accord de mobilité Canada-Union européenne.

La présidente et directrice générale a fait partie du comité organisateur du *Colloque réadaptation France-Québec* visant à étudier la pertinence et la faisabilité de développer un programme de formation en audiologie en France. En présence des autorités compétentes françaises, elle a prononcé une conférence portant sur le système professionnel québécois, le Chapitre 7 de l'*Accord de commerce intérieur* (ACI) et les professions d'orthophoniste et d'audiologiste au Québec.

D'autre part, en partenariat avec Recrutement Santé-Québec, l'OOAQ a réalisé une 9^e mission de recrutement en orthophonie en Belgique et offert un programme de formation d'appoint à plus d'une vingtaine de candidats au cours de l'exercice.

En ce qui concerne la mise en œuvre du Chapitre 7 de l'*Accord de commerce intérieur* (ACI), l'Ordre est très actif au sein de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et audiologie (ACOROA) notamment dans les dossiers d'harmonisation des critères d'admission à la pratique, d'évaluation et de contrôle de l'exercice de la profession. Le projet d'incorporation de l'ACOROA est présentement à l'étude. Dans les travaux entourant la mobilité de la main-d'œuvre, l'OOAQ bénéficie du support du Fonds d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO).

PL 21

C'est avec ouverture et une conviction indéfectible à l'égard de l'interdisciplinarité que l'OOAQ a participé tout au cours de l'année aux travaux entourant le projet de *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (PL21) et notamment, à la rédaction du guide explicatif du projet de loi. L'Ordre est fier d'être associé à cet ambitieux projet qui consiste à rédiger et à transmettre un message unique et commun à tous les membres, employeurs et partenaires. L'accomplissement d'un tel chantier, une première dans le système professionnel québécois, se fera au bénéfice de tous les citoyens. Au 31 mars, deux points impliquant l'OOAQ faisaient toujours l'objet de travaux intensifs : la reconnaissance de la réserve des activités aux audiologistes et l'interface entre les orthophonistes et les psychologues, ce dernier point étant travaillé avec la collaboration du MELS.

Recherche

Dans la foulée de la dissolution de la Fondation pour l'éducation et la recherche en orthophonie et en audiologie (FEROA), l'Ordre a amorcé des démarches avec plusieurs organismes de recherche subventionnaires afin de conclure un partenariat permettant à des membres de l'OOAQ de mener des projets de recherche clinique dans leurs milieux. L'Ordre prévoit conclure une entente et offrir la première bourse au cours du prochain exercice financier.

Communications et relations publiques

À la demande du Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS), l'Ordre a fait part de ses commentaires à propos du Cadre de référence pour le dépistage néonatal de la surdité.

Le mois de l'ouïe et de la communication (mai) a été souligné par la 7^e édition de la *Journée sans bruit* dans les écoles primaires. L'événement a été abondamment mentionné dans les médias locaux et nationaux. Durant l'année, l'OOAQ a publié trois numéros du magazine *Fréquences* ayant pour thèmes : la recherche universitaire en orthophonie et audiologie, la neuropathie auditive et la pragmatique. Trois chroniques de réflexion de la présidente portaient sur l'approche interdisciplinaire centrée sur les besoins du client, la nécessité d'adapter les approches cliniques dans un monde en changement, l'implantation de la méthode *LEAN Healthcare* et l'évolution des mentalités de PL90 à PL21. *L'Actualité médicale* a réalisé un important dossier sur le bruit et un article sur l'interdisciplinarité vue par la présidente de l'OOAQ. La sortie du film *Le Discours du roi* a été l'occasion de donner plusieurs entrevues au sujet du bégaiement. La présidente a également prononcé une allocution aux cérémonies du 25^e anniversaire de l'Association des bègues du Canada (ABC). Durant le mois des apprentissages scolaires (octobre), l'Ordre a collaboré avec l'Association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA) pour la production d'un cahier spécial dans *La Presse* et dans une édition en Outaouais. L'OOAQ est partenaire du congrès annuel de l'AQETA. L'Ordre est également partenaire de l'Association d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale pour le développement d'une journée de formation conjointe pour les médecins ORL et les audiologistes lors du prochain congrès de l'Association (octobre 2011). En novembre, l'Ordre a tenu à Québec un colloque de trois jours sur les troubles du spectre de l'autisme. De nombreux intervenants du système professionnel québécois ont assisté à l'événement qui soulignait l'importance du travail en interdisciplinarité. Au chapitre des partenariats, l'OOAQ a assisté aux rencontres de la Table de concertation en santé auditive composée d'organisations de professionnels (ORL, audiologistes, orthophonistes, audioprothésistes) et de représentants d'associations d'usagers. Cette année encore l'Ordre a contribué à la formation des étudiants en orthophonie et en audiologie des universités québécoises sur les sujets portant sur le système professionnel québécois et la tenue de dossiers.

Suite à la consolidation de l'équipe de la permanence, il est prévu que d'importants travaux soient réalisés en ce qui concerne les communications et les relations publiques de l'OOAQ au cours du prochain exercice financier.

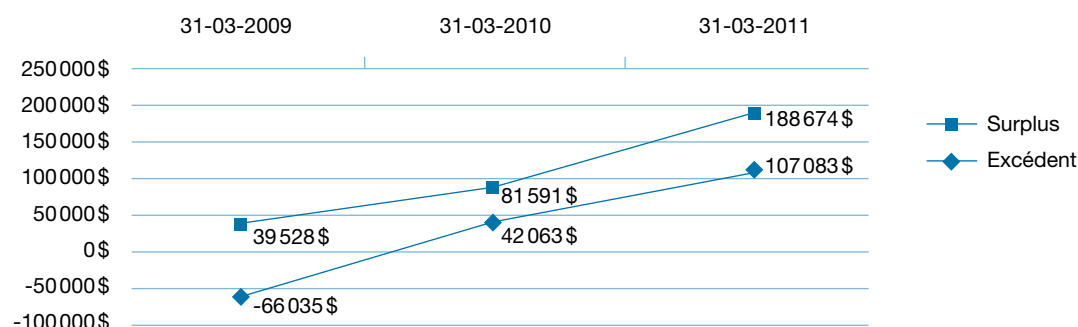
ACTIVITÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ressources financières

Dans le but d'accroître la performance organisationnelle, les décisions prises concernant la réorganisation de la permanence de l'OOAQ et la révision de contrats avec certains fournisseurs ont permis d'améliorer de façon significative la situation financière de l'Ordre tout en respectant les budgets alloués (voir Tableau 1). Au cours des prochaines années, l'Ordre prévoit continuer d'augmenter son surplus afin de se prémunir contre différents risques et permettre le développement de nouveaux projets.

TABLEAU 1

Progression de l'excédent des revenus sur les dépenses et du surplus de l'OOAQ pour la période de 2009 à 2011.



Ressources humaines

Au cours de l'exercice 2010-2011, une coïncidence de facteurs (notamment départs à la retraite, non renouvellement de prêts de services du secteur public et nouveaux défis de carrière) a entraîné le mouvement de près de 70 % des membres du personnel. Cette situation inhabituelle a offert l'opportunité de a) d'adapter la structure organisationnelle aux nouvelles exigences de la fonction de l'Ordre (voir Tableau 2) et b) revoir la description des postes de l'organisation. L'exercice a permis de recruter davantage de membres de l'Ordre au sein du personnel.

Le processus de dotation a été réalisé dans le cadre d'une démarche rigoureuse, en collaboration avec un comité de sélection formé de la PDG, d'un administrateur nommé gestionnaire et d'un psychologue organisationnel. Les départs et intégrations ont été menés au rythme soutenu d'une personne par mois.

Une démarche en lien avec le dossier de l'équité salariale a également été menée avec l'aide d'un consultant externe afin de réviser toutes les échelles salariales et conditions des employés de la permanence. Des travaux sont également en cours dans le but d'évaluer la faisabilité d'implanter un régime d'assurances collectives et un régime de retraite collectif pour les employés de la permanence. Finalement, un groupe de travail formé d'administrateurs du CA s'est penché sur la révision des politiques portant sur la rémunération des employés. Les résultats de ces différents travaux seront présentés au CA au cours du prochain exercice.

La réorganisation de la permanence a permis de prendre des orientations relativement à deux départements importants. En ce qui concerne les conseils juridiques, l'Ordre collabore dorénavant avec une firme externe qui lui a permis durant l'année d'avoir recours à l'expertise d'une dizaine de juristes spécialisés, selon la nature des dossiers. Au terme de l'exercice 2010-2011, il est prévu de procéder de la même façon avec les communications au lieu de créer un poste à l'interne.

Cette tâche colossale a été rendue possible notamment grâce à la précieuse collaboration d'un certain nombre de consultants et mentors que j'aimerais remercier chaleureusement. Au cours de la prochaine année, en étroite collaboration avec l'équipe de gestion, l'accent sera mis sur la consolidation de la nouvelle équipe, l'élaboration de tableaux de bord et la mise en œuvre de pratiques de gestion performantes.

Ressources informationnelles

L'arrivée de nouvelles personnes dans l'équipe, de même que l'évolution accélérée dans le domaine des communications et de la technologie ont conduit à une grande réflexion à propos des besoins de l'organisation. Cette situation a entraîné des délais dans l'implantation de certains outils mais devrait mener, au terme du prochain exercice, à la mise en œuvre d'une solution intégrée : base de données modernisée, nouveau site Internet grand public, intranet pour les membres incluant une plate-forme de formation en ligne, un portfolio individualisé et des espaces d'échanges (communautés de pratique), et finalement, le renouvellement en ligne des cotisations et l'inscription en ligne aux activités de formation. Ce projet d'envergure mais essentiel aura un impact sur tous les départements et mobilisera les efforts de l'équipe au cours des prochains mois.

Une page d'histoire se tourne...

L'exercice 2010-2011 a été riche en émotions. En effet, plusieurs collaborateurs de longue date – administrateurs, membres de comités et collègues de la permanence – nous ont quittés. Il serait trop long de vous nommer tous ici mais ce rapport fait état de vos réalisations. Vous nous laissez un riche héritage, marqué par l'engagement, la générosité, le professionnalisme et la passion. À chacun de vous, j'aimerais exprimer ma profonde gratitude et vous souhaiter, au nom du conseil d'administration et de l'équipe de la permanence, beaucoup de bonheur dans l'accomplissement de vos nouveaux projets.

... de nouveaux projets se dessinent

Les nombreux changements survenus au cours de l'année ont créé l'opportunité d'apprécier de fidèles collaborateurs et d'en découvrir de nouveaux, choisis un à la fois, pour leurs compétences permettant l'atteinte de notre mission de protection du public. Chers collègues, vous portez sur l'organisation un regard neuf et l'enrichissez de vos idées modernes, de votre enthousiasme et de votre dynamisme. Merci du fond du cœur aux administrateurs du CA, aux membres du CE et des comités, à l'équipe de gestion et au personnel de la permanence d'apporter votre contribution à notre projet commun d'améliorer la qualité de vie des Québécois de tous âges qui vivent avec un trouble de l'ouïe ou de la communication.

La présidente et directrice générale,

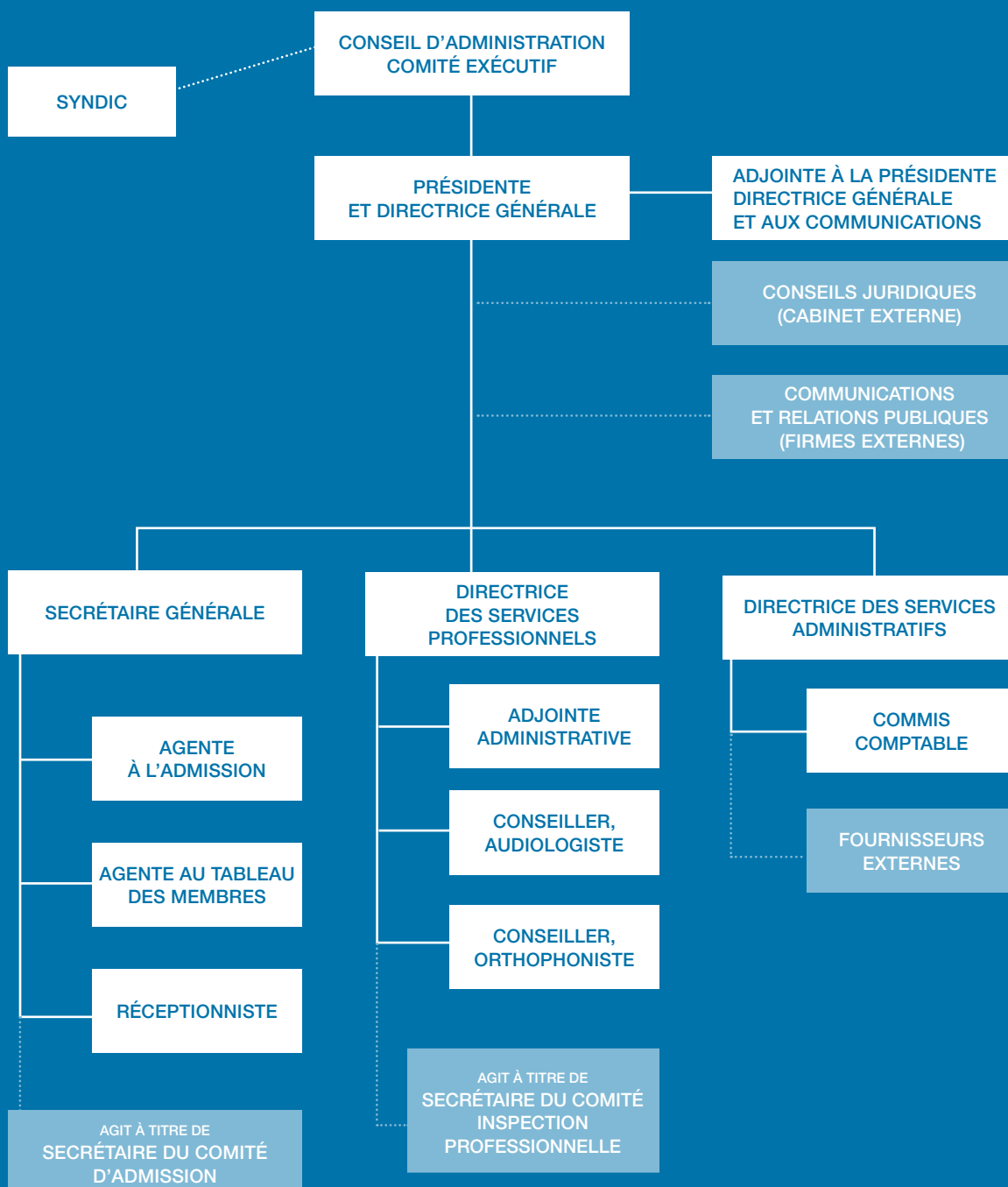


Marie-Pierre Caouette, M.O.A.,
orthophoniste



TABEAU 2

ORGANIGRAMME DE LA PERMANENCE — OOAQ (au 31 mars 2011)



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidence de l'OOAQ est élue au suffrage universel des membres de l'Ordre. Madame Marie-Pierre Caouette a été réélue par acclamation le 1^{er} avril 2010 pour un mandat débutant en septembre 2010. Le mandat de la présidence et des administrateurs est d'une durée de 3 ans. Il n'y a pas de limite de renouvellement des mandats. Tel que prévu dans le *Règlement sur les élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, l'année 2010-2011 est une année de transition vers un retour à un CA de 8 personnes. Jusqu'à l'assemblée générale annuelle des membres le 17 septembre 2010, il y avait 13 administrateurs élus et 3 administrateurs nommés. Au 31 mars 2011, après l'abolition de 4 postes, le conseil d'administration se composait de la présidente, de 9 administrateurs élus et de 3 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

NOMS	RÉGION	DÉBUT DU 1 ^{er} MANDAT
Marie-Pierre Caouette, orthophoniste, présidente et DG		12/9/2008 (2 ^e mandat)
Sylvie A. Bilodeau, audiologiste (jusqu'au 9 juillet 2010)	Sud	2/4/2004 (2 ^e mandat)
Hélène Boivin, audiologiste, élue par le CA pour terminer le mandat de M ^{me} Bilodeau	Sud	17/9/2010 (1 ^{er} mandat)
Isabelle Bélanger, orthophoniste, jusqu'au 17 septembre 2010. <i>Poste aboli après l'AGA.</i>	Sud	12/9/2008 (1 ^{er} mandat)
Chantale Larocque, orthophoniste, jusqu'au 17 septembre 2010	Nord	27/9/2002 (3 ^e mandat)
Isabelle Cabot, audiologiste, élue par le CA pour terminer le mandat M ^{me} Larocque	Nord	17/9/2010 (1 ^{er} mandat)
Ginette Lafleur, audiologiste	Nord	22/9/2006 (2 ^e mandat)
Nellie Frenette, orthophoniste	Montréal	12/9/2008 (1 ^{er} mandat)
Claude-Anne Turmel, audiologiste, jusqu'au 17 septembre 2010. <i>Poste aboli après l'AGA.</i>	Montréal	28/9/2007 (1 ^{er} mandat)
Ruth Gesser, orthophoniste, jusqu'au 17 septembre 2010	Montréal	22/9/2006 (2 ^e mandat)
Michelyne Hubert, orthophoniste. <i>Poste aboli après l'AGA.</i> M ^{me} Hubert est élue par le CA pour terminer le mandat de M ^{me} Gesser.	Montréal	22/9/2006 (2 ^e mandat)
Isabelle Ducharme, orthophoniste	Montréal	22/9/2006 (2 ^e mandat)
François Bergeron, audiologiste, <i>Poste aboli après l'AGA.</i>	Centre	28/9/2007 (1 ^{er} mandat)
Danièle Paquette, orthophoniste (jusqu'au 9 janvier 2011)	Centre	
François Bergeron, audiologiste est élu par le CA pour terminer le mandat de M ^{me} Paquette	Centre	22/9/2006 (2 ^e mandat)
Sophie Waridel, audiologiste et vice-présidente	Ouest	22/9/2006 (2 ^e mandat)
Natalie Vertefeuille, orthophoniste	Ouest	12/9/2008 (1 ^{er} mandat)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Claude Langlais	18/6/2004 (2 ^e mandat prolongé)
Jean-Pierre Tremblay	22/9/2006 (2 ^e mandat)
Suzanne Bouchard	12/9/2008 (1 ^{er} mandat)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. Au plan stratégique, le CA détermine les orientations de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec dans l'exécution de son mandat de protection du public.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le CA de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a tenu 3 réunions ordinaires et 3 réunions extraordinaires. Lors de ces rencontres, il a entériné au total 69 résolutions, dont les principales, toutes dûment proposées et appuyées, sont présentées ci-après. Le CA a débuté des travaux d'élaboration de politiques (la politique des comités notamment) avec un consultant en éthique et saine gouvernance. La réflexion entourant les principes d'équité procédurale et de justice préventive s'est également poursuivie avec le support du conseiller juridique de l'Ordre.

L'Assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 17 septembre 2010 à Montréal.

Nominations

- Nomination de la présidente de l'Ordre à titre de directrice générale.
- Nomination d'une secrétaire générale et d'un secrétaire substitut.
- Nomination d'une syndique.
- Élection d'administrateurs* pour combler des vacances à des postes pour la période non-écoulée du mandat.
- Élection des membres du comité exécutif (CE), dont les postes de vice-président et de trésorier*.
- Nomination de membres au sein de différents comités obligatoires et facultatifs
- Nomination d'un comité de sélection pour appuyer la présidente et directrice générale dans la démarche de dotation à la permanence.
- Nomination des secrétaires et secrétaires substituts des comités d'admission et d'inspection.
- Nomination des membres des jurys pour le *Prix Germaine-Huot 2011*, le *Prix Cardozo-Coderre 2010* et la *Bourse Raymond-Héту 2010*.

Réglementation

- Adoption du projet d'ordre du jour, de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée générale annuelle 2010.
- Adoption et soumission pour approbation à l'Office des professions du projet de *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.

Finances

- Adoption des états financiers vérifiés de l'exercice se terminant le 31 mars 2010.
- Adoption du budget 2010-2011.
- Recommandation à l'assemblée générale de fixer à 626,12 \$ le montant de la cotisation annuelle, soit une augmentation équivalent à l'Indice des prix à la consommation (IPC).
- Recommandation à l'assemblée générale de reconduire la nomination du vérificateur général.
- Mise à jour des personnes autorisées à signer les effets bancaires au nom de l'Ordre.
- Approbation de la cotisation de l'OOAQ à l'*Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et audiologie* (ACOROA).
- Formation d'un comité de rémunération et choix d'un consultant pour la démarche de révision des politiques de rémunération des employés de l'Ordre (équité salariale) et de rémunération des membres de comités.

* Désignés par vote des membres élus du conseil d'administration parmi ces derniers.

Adoption de principes et prises de position

- Mandat donné à la présidente et directrice générale de poursuivre les travaux de restructuration de la permanence et adoption du plan d'effectifs 2010-2011.
- Adoption des *Lignes directrices pour la prévention et le contrôle des infections* (orientations pancanadiennes).
- Révision et adoption du *Mandat du Comité exécutif*.
- Mandat donné à la présidente et directrice générale et à un groupe de travail d'analyser la pertinence de rendre obligatoire la formation sur la *Mise à niveau en prothèses auditives* (M.a.p.).
- Mandat de réviser la *Politique des comités* confié au Comité exécutif.

PRIX ET DISTINCTIONS

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil d'administration de l'OOAQ a résolu de décerner des prix et distinctions.

Le CA félicite les membres honorés pour leur contribution remarquable et remercie les membres des différents jurys.

PRIX GERMAINE HUOT 2010

Récipiendaire : Anne-Marie Hurteau,
M.O.A., audiologiste
Pour son projet de dépistage universel
de la surdité chez les nouveaux-nés.

Membres du jury :
Germaine Huot, Micheline Pelletier
et Renée Ledoux, orthophonistes

.....

PRIX CARDOZO-CODERRE 2010

Récipiendaire : Marie-Pier Gingras,
orthophonie, Université de Montréal
Pour son engagement social
et préprofessionnel.

Membres du jury :
François Bergeron (U. Laval), Louise Getty
(U.de.M.) et Anne Vogt (U. McGill)

BOURSE RAYMOND HÉTU 2010

Récipiendaire : France Carbonneau,
M.O.A., orthophoniste
Pour sa participation au 9^e congrès
international de l'association
autisme-europe.

Membres du jury :
François Bergeron (audiologiste), Sylvie A.
Bilodeau (audiologiste) et Michelyne Hubert
(orthophoniste)

.....

MÉRITE CIQ 2010

Carmen Phénix, M.O.A., orthophoniste
Pour l'ensemble de sa carrière

.....

MOTION DE FÉLICITATIONS

Conrad Hamel, contrôleur
Pour ses 38 ans de services à l'OOAQ

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

MEMBRES

Marie-Pierre Caouette, orthophoniste, présidente

Sophie Waridel, audiologiste, vice-présidente

Sylvie A. Bilodeau, audiologiste, trésorière jusqu'au 9 juillet 2010, remplacée par **Michelyne Hubert**, orthophoniste

Danièle Paquette, orthophoniste, administratrice jusqu'au 9 janvier 2011, remplacée par **François Bergeron**, audiologiste

Claude Langlais, administrateur nommé

Le comité exécutif s'occupe de l'administration courante des affaires et exerce tous les pouvoirs que le conseil lui délègue à l'exception de ceux qui sont prévus à l'article 96.1 du *Code des professions*.

Lors des neuf réunions ordinaires et des deux rencontres extraordinaires par téléphone, le CE a adopté 180 résolutions, dont les principales, toutes dûment proposées et appuyées, sont résumées ci-après.

Nominations

- Président et membres du comité d'inspection professionnelle.
- Inspecteurs.
- Membres du comité ad hoc pour l'analyse de la demande d'équivalence de la formation d'une candidate.
- Membre au comité de révision des plaintes

Recommandations au conseil d'administration

- Adoption du budget 2010-2011.
- Nomination au poste de secrétaire de l'Ordre.
- Recommandation au CA de recommander à l'assemblée générale de fixer à 626,12\$ le montant de la cotisation annuelle, soit une augmentation équivalent à l'indice des prix à la consommation (IPC).

Pratique professionnelle

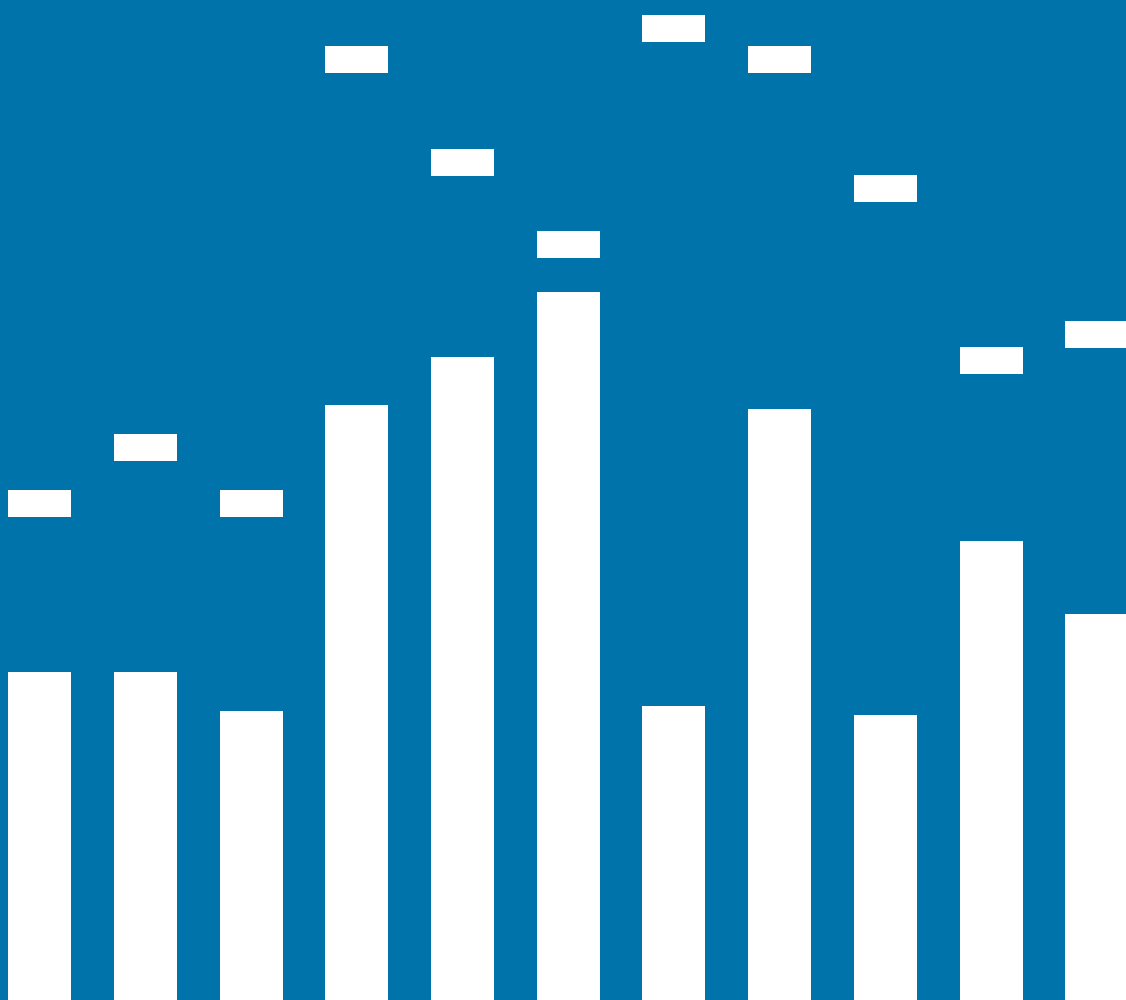
- Imposition d'un stage de perfectionnement à un membre suite à une inspection de la compétence.

Tableau de l'Ordre

- Délivrance de permis (réguliers, temporaires, temporaires restrictifs) aux nouveaux membres et réinscription de membres.
- Délivrance et renouvellement de permis restrictifs temporaires.
- Accord et refus d'équivalences de diplôme ou de la formation.
- Radiation de membres pour différents motifs.

Conformément aux mandats confiés par le CA, les membres du Comité exécutif ont menés des travaux sur la *Politique des comités* et sur les politiques portant sur la rémunération des employés et des membres de comités.

SES COMITÉS



RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

MEMBRES

Carolyn Cronk, orthophoniste (présidente)

Éric Bégin, audiologiste

Louise Duchesne, orthophoniste

Julie Klein, orthophoniste

Natacha Trudeau, orthophoniste

Mathieu Hotton, audiologiste (à partir de février 2011)

Marthyne Brazeau, audiologiste (jusqu'en décembre 2010)

Audette Sylvestre, orthophoniste (membre substitut)

Secrétaire : Carmen Phénix, orthophoniste et conseillère aux affaires professionnelles, jusqu'en août 2010

Céline Giroux, orthophoniste et secrétaire générale, depuis août 2010

Lucie Deslières, agente à l'admission (secrétaire substitut)

MANDAT

- Étudier les dossiers des candidats diplômés à l'étranger et faire les recommandations au Comité exécutif en ce qui concerne l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation.
- Étudier les dossiers des candidats qui ne possèdent pas de diplôme terminal de 2^e cycle en orthophonie ou en audiologie mais demandent à faire reconnaître équivalente leur formation à la suite d'études dans le domaine et d'une expérience pertinente de 5 ans. Faire les recommandations au Comité exécutif.
- Étudier les dossiers des candidats qui ont obtenu, depuis plus de 5 ans, une maîtrise en orthophonie ou en audiologie décernée par une université québécoise ou canadienne et qui demande une première admission à l'OOAQ. Faire les recommandations au Comité exécutif.
- Étudier les dossiers des candidats qui demandent une réinscription à l'OOAQ à la suite d'une absence de plus de 5 ans. Faire les recommandations au Comité exécutif.
- Tout autre mandat confié par le Comité exécutif ou le Conseil d'administration de l'OOAQ.

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité a tenu 14 réunions, incluant des sessions de travail sur la réglementation.

1. Le comité a reçu :

- 17 dossiers de candidats titulaires d'une maîtrise en orthophonie délivrée par une université canadienne située hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme
- 4 dossiers de candidats titulaires d'une maîtrise en audiologie délivrée par une université canadienne située hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme
- 5 dossiers de candidats titulaires d'un diplôme délivré par un établissement situé hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme en orthophonie
- 25 dossiers de candidats demandant l'équivalence de la formation en orthophonie

Des 51 dossiers étudiés, 49 ont fait l'objet de recommandations transmises aux administrateurs et 2 autres n'avaient pas encore été finalisés pour prise de décision. Le lecteur peut se référer aux tableaux pour prendre connaissance des informations détaillées.

2. Après avoir participé à une activité de formation portant sur l'éthique et l'équité procédurale, le comité a poursuivi des travaux visant à réviser ses procédures et à créer de nouveaux outils. À terme, la mise en place d'un sommaire décisionnel standardisé, de formulaires adaptés et de rapports de suivi devrait favoriser la prise de décisions éclairées et une meilleure gestion des risques.
3. À la demande du CA, dans le cadre des travaux de mise en œuvre du chapitre 7 de l'Accord de commerce intérieur (ACI), les membres du comité ont analysé le projet pancanadien *Profil des compétences essentielles à la pratique en orthophonie ou en audiologie*.
4. Dans le cadre des travaux pancanadiens d'harmonisation menés par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et audiologie (ACOROA), le comité a été consulté pour l'élaboration d'un cadre précisant les exigences universitaires et cliniques pour un candidat demandant une première admission dans l'un ou l'autre des organismes de réglementation canadiens en orthophonie ou en audiologie.
5. Le comité a mené des travaux visant à proposer au CA des suggestions de modifications aux trois règlements suivants :
 - Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes
 - Règlement sur les stages de perfectionnement des orthophonistes et audiologistes
 - Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS (article 8)

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

		NOMBRE			
		REÇUE(S)	ACCEPTÉE(S)	REFUSÉE(S)	REÇUE(S) QUI N'A (ONT) PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
AU CANADA	(O)	18 ¹	17	0	1
	(A)	4	4	0	0
	TOTAL	22	21	0	1
HORS DU CANADA	(O)	5	5	0	0
	(A)	0	0	0	0
	TOTAL	5	5	0	0
Nombre de candidat(s) à l'exercice de la profession concerné(s) par la (les) demande(s) de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec					(O) 23
					(A) 4
					Total 27

¹ Les demandes sont séparées pour les 2 professions : (O)=orthophoniste; (A)=audiologiste

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

NOMBRE						
		REÇUE(S)	ACCEPTÉE(S) EN TOTALITÉ	ACCEPTÉE(S) EN PARTIE	REFUSÉE(S)	REÇUE(S) QUI N'A (ONT) PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
AU CANADA	(O)	0 ¹	0	0	0	0
	(A)	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0	0
HORS DU CANADA	(O)	25	0	16	7	2
	(A)	0	0	0	0	0
	TOTAL	25	0	16	7	2

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptée(s) en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS DU CANADA
COURS	0	0
STAGE	0	(O) 1
EXAMEN	0	0
COURS ET STAGE	0	(O) 15
STAGE ET EXAMEN	0	0

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptée(s) qui comportai(en)t une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

Aucune candidature dans cette catégorie au cours du présent exercice.

Nombre de candidat(s) à l'exercice de la profession concerné(s) par la (les) demande(s) de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	(O)	25
	(A)	0
	Total	25

DEMANDE(S) DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS SATISFAITES HORS DU QUÉBEC

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE 2010-2011 (article 8*)

L'OOAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe «e» de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX (article 9)

Demande(s) de délivrance

		NOMBRE			
		REÇUE(S)	ACCEPTÉE(S)	REFUSÉE(S)	REÇUE(S) QUI N'A (ONT) PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	(O)	6 ²	6	0	0
	(A)	0	0	0	0
	TOTAL	6	6	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	TOTAL	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondée(s) sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	(O)	17	15	0	2
	(A)	0	0	0	0
	TOTAL	17	15	0	2
de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	TOTAL	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	N/A				

² Les demandes sont séparées pour les 2 professions : (O)=orthophoniste; (A)=audiologiste

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'ORTHOPHONISTE ET D'AUDIOLOGISTE 2010-2011 (article 10*)

Demande(s) fondée(s) sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	(O)	98
REÇUE(S)	(A)	17
	Total	115
	(O)	98
ACCEPTÉE(S)	(A)	17
	Total	115
REFUSÉE(S)		0
REÇUE(S) QUI N'A (ONT) PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE	(O)	0

Demande(s) fondée(s) sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	(O)	23
REÇUE(S)	(A)	4
	Total	27
	(O)	22
ACCEPTÉE(S)	(A)	4
	Total	26
REFUSÉE(S)		0
REÇUE(S) QUI N'A (ONT) PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE	(O)	1

Demande(s) fondée(s) sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	(O)	25
REÇUE(S)	(A)	0
	Total	25
	(O)	16
ACCEPTÉE(S)	(A)	0
	Total	16
REFUSÉE(S)	(O)	7
	(A)	0
REÇUE(S) QUI N'A (ONT) PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE	(O)	2
	(A)	0
	Total	2

Demande(s) fondée(s) sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

	(O)	0
REÇUE(S)	(A)	0
	Total	0
	(O)	0
ACCEPTÉE(S)	(A)	0
	Total	0
REFUSÉE(S)		0
REÇUE(S) QUI N'A (ONT) PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE	(O)	0

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE (article 10)

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

* Les demandes sont séparées pour les 2 professions : (O)=orthophoniste; (A)=audiologiste

RAPPORT DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES DU CIP

Sylvie A. Bilodeau, audiologiste (*présidente*)

Karine Marcotte, orthophoniste

Suzanne Lalonde, orthophoniste

France Désilets, audiologiste

Pierre Poirier, audiologiste

Mathilde de Préaumont, orthophoniste (*membre substitut*)

Élaine Pelland-Blais, orthophoniste (*membre substitut*)

Martin Forest, orthophoniste (*membre substitut jusqu'en février 2011*)

Secrétaire : Josée Larocque, orthophoniste, directrice des services professionnels

Francine Bédard, orthophoniste, (secrétaire substitut)

ont aussi fait partie du CIP au cours de l'année :

Renée Boisclair-Papillon, orthophoniste (*fin de mandat à la présidence*);

Donald Lafrenière, audiologiste;

Anne-Josée Rochette, audiologiste et Sonia Chabot, orthophoniste;

France Lacombe, audiologiste et conseillère aux affaires professionnelles a agit à titre de secrétaire jusqu'au 30 juin 2010 (*fin de prêt de service*) tandis que Carmen Phénix, orthophoniste et conseillère aux affaires professionnelles a agit à titre de secrétaire substitut jusqu'en novembre 2011.

INSPECTEURS

Sylvie A. Bilodeau, audiologiste

Pierre Poirier, audiologiste

Lorna Dowson, audiologiste

Maryse Poisson, orthophoniste

Martin Forest, orthophoniste

Élaine Pelland-Blais, orthophoniste

Karine Marcotte, orthophoniste

Suzanne Lalonde, orthophoniste

Marie-Claude Leclerc, orthophoniste

Sonia Chabot, orthophoniste

Mathilde De Préaumont, orthophoniste

Edmond Bérubé, orthophoniste

Ont aussi agit comme inspecteur au cours de l'année :

Renée Boisclair-Papillon, orthophoniste

Donald Lafrenière, audiologiste

Anne-Josée Rochette, audiologiste

Claudine Paris, orthophoniste

Maxianne Berger, audiologiste

France Lacombe, audiologiste.

MISSION

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est constitué en vertu de l'article 109 du *Code des professions*. Il voit à la réalisation du mandat de l'Ordre de surveiller l'exercice de la profession des membres et de procéder aux inspections portant sur la compétence professionnelle des membres. Le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* encadre les activités du CIP.

RÉUNIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours de cette période, le comité d'inspection professionnelle a tenu 8 réunions. Le comité a également tenu une audience à la demande d'un membre de l'Ordre désirant se prévaloir de son droit d'être entendu, suite à des recommandations du CIP en lien avec l'article 113 du *Code des professions*.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES SOMMES ALLOUÉES À LA PROTECTION DU PUBLIC :

En 2010, les sommes allouées à l'inspection professionnelle étaient réparties de la façon suivante au budget : le « comité d'inspection professionnelle » comprenait les dépenses du comité d'inspection et une portion des honoraires des inspecteurs (inspections par questionnaire). Les visites d'inspections étaient réalisées par des inspecteurs employés de la permanence dont le salaire était présenté à l'état des revenus et dépenses sous la rubrique Salaires.

En 2011, les sommes allouées à l'inspection professionnelle sont réparties de la façon suivante : le « comité d'inspection professionnelle » comprend les dépenses du comité d'inspection et les honoraires des inspecteurs. Il n'y a plus d'inspecteurs employés à la permanence. Les inspections sont réalisées par visite plutôt que par questionnaire. Au cours de l'exercice, le CIP a procédé à plusieurs activités de formation de ses nouveaux inspecteurs et à l'élaboration d'outils actualisés. Il a eu recours aux services de consultants (éthique, juriste, inspecteurs mentors), sommes présentées à l'état des revenus et dépenses sous la rubrique Honoraires.

Dans les deux cas, les sommes consacrées au travail de la secrétaire du CIP et de son adjointe sont incluses dans la rubrique Salaires, de même que les conseils juridiques sont inclus dans la rubrique Contentieux, présentées toutes deux à l'état des revenus et dépenses.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE LA PROFESSION

Au cours de 2010-2011, le CIP a procédé à l'inspection professionnelle de 56 membres dont 41 orthophonistes et 15 audiologistes. De ces inspections, 11 ont été réalisées par questionnaire alors que 45 l'ont été par une visite régulière faite au membre. Notons qu'aucune inspection particulière sur la compétence n'a été réalisée au cours de cette année.

Le programme approuvé par le conseil d'administration de l'Ordre pour l'exercice 2010-2011 se détaille comme suit :

Procéder à l'inspection générale des membres

- Non encore inspectés après 5 années de pratique

Répondre aux demandes :

- Des instances de l'Ordre : bureau de la syndique, secrétaire générale (réinscription, suivi après l'imposition d'un cours ou d'un stage...)
- Du Conseil d'administration
- Assurer les suivis de dossiers amorcés au cours de l'exercice précédent

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2010-2011

Répartition des visites d'inspection par profession selon les milieux de pratique

MILIEU DE TRAVAIL	ORTHOPHONISTES	AUDIOLOGISTES	TOTAL
SANTÉ	9	3	12
CH	5	1	6
CHSLD	0	0	0
CLSC	2	0	2
CR	2	2	4
SCOLAIRE	1	0	1
PRIVÉ	24	8	32
TOTAL	34	11	45

Répartition des visites d'inspections par profession selon les régions du Québec

RÉGIONS	ORTHOPHONISTES	AUDIOLOGISTES	TOTAL
01	0	0	0
02	0	0	0
03	6	1	7
04	0	0	0
05	1	0	1
06	0	0	0
07	1	0	1
08	0	0	0
09	2	0	2
10	4	0	4
11	1	0	1
12	0	0	0
13	8	9	17
14	7	1	8
15	0	0	0
16	2	0	2
17	0	0	0
18	2	0	2
TOTAL	34	11	45

Répartition des inspections indirectes par profession selon les milieux de pratique

MILIEU DE TRAVAIL	ORTHOPHONISTES	AUDIOLOGISTES	TOTAL
SANTÉ	3	1	4
CH	0	1	1
CHSLD	0	0	0
CLSC	0	0	0
CR	3	0	3
SCOLAIRE	2	0	2
PRIVÉ	2	3	5
TOTAL	7	4	11

Répartition des inspections indirectes par profession selon les régions du Québec

RÉGIONS	ORTHOPHONISTES	AUDIOLOGISTES	TOTAL
01	0	0	0
02	0	0	0
03	2	1	3
04	0	0	0
05	0	0	0
06	1	0	1
07	0	0	0
08	0	0	0
09	1	0	1
10	0	0	0
11	0	0	0
12	0	0	0
13	1	1	2
14	2	1	3
15	0	0	0
16	0	0	0
17	0	1	1
18	0	0	0
TOTAL	7	4	11

RECOMMANDATIONS

À la suite de l'analyse du dossier d'inspection professionnelle, le membre reçoit un compte rendu personnalisé qui contient des recommandations et des suggestions ayant pour objet de maintenir les compétences professionnelles de l'orthophoniste ou de l'audiologiste, en vue d'assurer au public des services de qualité.

Voici les recommandations et les suggestions les plus fréquemment émises :

- En lien avec la tenue de dossiers
 - Modalités d'évaluation
 - Correspondance
 - Signature et paraphe
 - Motif de consultation
 - Plan d'intervention
 - Inscription du sexe du client
 - Cessation de services
 - Consentement parental

AUTRES RÉALISATIONS

Depuis leur entrée en fonction en septembre 2010, la présidente du CIP ainsi que la directrice des services professionnels (DSP) et secrétaire du comité ont initié un programme de développement regroupant les membres du CIP et les inspecteurs. Quatre sessions de travail réunissant la présidente actuelle, la secrétaire à l'inspection et un consultant en éthique et saine gouvernance ont également été tenues. Ces rencontres visaient l'appropriation des nouvelles fonctions de chacun ainsi que l'élaboration du plan stratégique de l'inspection pour la période 2011-2014.

Suite aux recommandations et demandes formulées par les inspecteurs et membres du CIP au cours des dernières années, des travaux ont également été réalisés dans le but de faciliter et d'optimiser la tâche des inspecteurs et des membres du CIP. Notamment, la création d'une plateforme informatique qui permet de remplir les rapports de façon électronique et de les rendre accessibles de même que tout autre document nécessaire aux réunions du comité et aux sessions de travail avec les inspecteurs, la transformation des questionnaires existants en formulaires, la transformation des canevas de rapports existants en formulaires et le dépôt des documents nécessaires aux sessions de travail relatives au développement du plan stratégique.

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES

M^e Jacques Lamoureux, président
Colette Castonguay, orthophoniste
Ginette Diamond, orthophoniste
Lucie Morin, orthophoniste
Johanne St-Cyr, orthophoniste

Secrétaire : Lucie Deslières

MANDAT

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte portée contre un professionnel ou une personne qui a été membre de l'OOAQ pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'OOAQ commise alors qu'elle était membre.

RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours du présent exercice, le conseil de discipline n'a reçu aucune plainte et n'a, en conséquences, tenue aucune séance.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES

Marthyne Brazeau, audiologiste

Benoît Tétreault, orthophoniste

Suzanne Bouchard, administratrice nommée

Secrétaire : Doris St-Pierre Lafond, orthophoniste

MANDAT

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline (*Code des professions*, art.123.3).

RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours du présent exercice, le comité de révision des plaintes n'a reçu aucune plainte et n'a, en conséquences, tenue aucune séance.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES

MEMBRES

Marie-Laure Burté, orthophoniste

Tony Leroux, audiologiste

Mireille Tardif, audiologiste

Lyne Trudel, orthophoniste

MANDAT

Le mandat du comité est de réviser, à la demande du candidat, tout dossier pour lequel le Conseil d'administration ne reconnaît pas d'équivalence de diplôme ou de la formation, et de permettre au candidat de présenter ses observations, afin de prendre une décision concernant l'équivalence

RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

- Six (6) rencontres ont été tenues pour l'étude de deux (2) dossiers de demandes de révision.
- Deux (2) de ces séances avaient pour but l'audition des candidats.
- Deux (2) décisions relatives aux demandes de révision ont été produites.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

MEMBRES

Marie-Pierre Caouette, présidente, représentante de l'OOAQ

Carmen Phénix, orthophoniste, représentante de l'OOAQ jusqu'au 5 novembre 2010

Joël Macoir, Université Laval, représentant de la CRÉPUQ

Marc Pell, Université McGill, représentant de la CRÉPUQ

Lucie Vézina, représentante du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports

Invités : Louise Getty, Université de Montréal

Céline Giroux, OOAQ

Josée Larocque, OOAQ

MANDAT

Le Comité de formation est un comité consultatif qui doit : « Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du Ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste. » Le fonctionnement du comité est encadré par le *Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes*.

RÉALISATIONS

Tel que requis, le comité a tenu deux réunions au cours de l'exercice 2010-2011.

Les discussions des membres du comité ont porté sur les sujets suivants :

- Les implications du projet de passage au niveau du doctorat (D.Aud.) du programme d'audiologie de l'Université de Montréal et l'intégration possible du contenu du programme de formation continue de l'OOAQ *Mise à niveau en prothèse auditive (M.à.p.)* au programme de l'UDM.
- L'harmonisation du contenu et du temps consacré à la formation donnée par l'OOAQ dans les différentes universités sur le système professionnel, la déontologie et la tenue de dossiers, dans le contexte de l'entrée en vigueur du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* (règlement assorti d'une formation obligatoire d'une journée sur ces sujets).
- L'accréditation à venir des programmes en orthophonie de l'Université Laval et de l'Université McGill.
- Le comité de développement du programme de maîtrise en orthophonie de l'UQTR a présenté son projet de même que les recommandations de la CEP (CRÉPUQ) au comité qui a à son tour fait part de ses commentaires pour bonifier le projet. Le comité a fait sa recommandation au CA de l'Ordre.
- PL 21
- Les implications de la mise en œuvre du chapitre 7 de l'Accord de commerce intérieur (ACI) et des travaux pancanadiens d'harmonisation menés par les ordres au sein de l'*Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA)*, notamment les travaux en cours pour l'élaboration d'un cadre précisant les exigences universitaires et cliniques pour un candidat demandant une première admission dans l'un ou l'autre des organismes de réglementation canadiens en orthophonie ou en audiologie.
- Le développement d'un programme de formation continue annuel de l'OOAQ en collaboration avec les universités ainsi que des difficultés rencontrées par les universités concernant les postes de professeurs à combler et les milieux de stages à trouver.

SES DIRECTIONS



RAPPORT DU SECRÉTAIRE

CÉLINE GIROUX, M.O.A., ORTHOPHONISTE

Le secrétaire de l'Ordre s'assure de l'application du *Code des professions* et des règlements dans la conduite des affaires de l'Ordre. Son rôle principal est donc d'assurer la cohésion et l'harmonisation des processus de protection du public et leur conformité aux lois et aux règlements. Il participe aux séances du Conseil d'administration et du Comité exécutif et en assure le déroulement. Il veille aux inscriptions au Tableau de l'Ordre et à la délivrance des permis. Il coordonne les activités du Comité d'admission, du Comité de révision des demandes d'équivalence, du conseil de discipline et du Comité de révision des plaintes. Le secrétaire assure également la coordination de son équipe de travail et participe au comité de gestion.

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

En plus des activités réglementaires régulières prévues et dévolues au secrétaire de l'Ordre par le *Code des professions* et dans les différents règlements de l'OOAQ, différents travaux ont été menés au cours de l'exercice 2010-2011 à la demande du CA. En collaboration avec les membres du comité d'admission et d'un consultant externe, la révision des trois (3) règlements suivants a notamment été amorcée :

- *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*
- *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes*
- *Règlement sur les stages de perfectionnement des orthophonistes et audiologistes*

Par ailleurs, à l'automne 2010, il y a eu l'entrée en vigueur du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer les professions d'orthophoniste et d'audiologiste hors du Québec* qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Ce règlement permet dorénavant à l'Ordre d'attribuer des permis d'exercice par la nouvelle voie requise dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre 7 de l'*Accord de commerce intérieur (ACI)*, favorisant ainsi la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur du Canada.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le secrétaire a participé aux travaux de l'*Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA)* et particulièrement dans les dossiers portant sur l'harmonisation des exigences universitaires, le profil des compétences et l'évaluation des compétences. Depuis février 2011, le secrétaire participe aux travaux du *Council for Accreditation of Canadian University Programs (CACUP)* et représentera sous peu l'*Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA)* à ce comité qui voit à l'agrément des programmes d'orthophonie ou d'audiologie des universités canadiennes.

Le secrétaire coordonne les activités entourant les missions annuelles de recrutement en Belgique, dont la 10^e se tiendra en mai 2011.

ADMISSION ET TABLEAU DES MEMBRES

Depuis août 2010, en lien avec l'admission à l'OOAQ, plus d'une cinquantaine de demandes de renseignements provenant de candidats formés à l'étranger ont été transmises au secrétaire de l'Ordre. Ces demandes n'incluent pas les demandes officielles d'équivalence de diplôme ou de la formation. De plus en plus de candidats potentiels sont intéressés à venir travailler au Québec dans les domaines de l'orthophonie ou de l'audiologie.

Deux demandes d'accès à un dossier client ont été traitées, au cours de cet exercice financier, dans le cadre des responsabilités de cessionnaire de dossier qui sont attribuées par la réglementation au secrétaire dans certaines situations.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES PROFESSIONNELS JOSÉE LAROCQUE, M.O.A., ORTHOPHONISTE

L'exercice 2010-2011 a été marqué par la création du poste de direction des services professionnels (DSP). Les travaux de la DSP ont débuté en septembre 2010 par la mise en place d'une nouvelle équipe. Le recrutement de professionnels et d'une adjointe, l'intégration de ces nouvelles personnes au sein de l'équipe, la recherche d'une vision commune ainsi que le partage des différents dossiers représentent quelques-unes des activités réalisées. En plus d'être impliquée dans les travaux du CIP à titre de secrétaire et de soutenir la présidente et directrice générale (dossiers PL21 et relations publiques, notamment), la DSP coordonne les activités de formation continue et participe au comité de gestion.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

L'usager est au cœur des préoccupations de la direction des services professionnels, et l'organisation de la direction vise à lui prodiguer des services appropriés, adéquats, pertinents et de qualité. Le soutien des membres par les conseillers en orthophonie et en audiologie vise par ricochet une amélioration constante des services offerts au public. C'est avec diligence, écoute, respect et professionnalisme que les conseillers agissent auprès des membres et du public désireux d'obtenir une information, de préciser un règlement ou tout simplement de partager une vision.

Depuis leur entrée en poste, les nouveaux conseillers ont répondu à plus de 500 demandes d'information en provenance des membres, du public et de partenaires. Ils ont également procédé à la rédaction de chroniques-réflexions et à l'élaboration d'un guide pratique sur la tenue de dossiers.

L'Ordre a également pu compter sur la participation de la DSP et des conseillers à différents événements (*Colloque sur les troubles du spectre de l'autisme de l'OOAQ*, journée carrière pour les étudiants de psychologie de l'Université Laval et de l'Université de Sherbrooke, forum *Tous pour eux* de l'organisme *Avenir d'enfants (Fondation Chagnon)*, 36^e congrès de l'AQETA, Journée de formation des étudiants à la maîtrise de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal).

Nos conseillers ont aussi offert de la formation aux étudiants des universités :

- la pratique professionnelle (séminaire d'intégration des finissants de l'Université Laval en mars).
- l'application pratique de la formation M.a.p. (Université de Montréal en juin et novembre).

FORMATION CONTINUE

Les activités de formation continue déjà amorcées en début d'année se sont poursuivies, tant pour des formations ponctuelles que pour les activités du programme de *Mise à niveau en prothèse auditive M.a.p.* et les formations d'appoint pour les candidats étrangers. Ainsi, une cinquantaine d'heures de formation continue a été offerte à nos membres en plus du *Colloque sur les troubles du spectre de l'autisme* qui s'est tenu en novembre dernier dans la ville de Québec.

Activités réalisées

PROFESSION	TITRE DE LA FORMATION	FORMATEURS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
ORTHOPHONIE	Troubles orofaciaux myofonctionnels (TOM) 14-15 mai et 17 septembre 2010	Annie Bertrand et Mireille Delisle, orthophonistes	48
ORTHOPHONIE	Troubles orofaciaux myofonctionnels (TOM) 14-15-16 octobre 2010	Annie Bertrand et Mireille Delisle, orthophonistes	31
ORTHOPHONIE	Troubles cognitivo-linguistiques 1 13-14 mars 2010	Sheila Mcdonald, SLP	22
ORTHOPHONIE	Troubles cognitivo-linguistiques 2 15-16 mars 2010	Sheila Mcdonald, SLP	16
ORTHOPHONIE	Colloque sur le spectre de l'autisme 18-19-20 novembre 2010	D ^r Jean-Bernard Trudeau D ^r Laurent Mottron et M ^{me} Fabienne Samson D ^r Yves Tremblay et son équipe (M ^{mes} Amélie St-Laurent, Nancy Trépannier, Andrée Massé) Barry Prizant, SLP Diane Twachtman-Cullen, SLP	223
AUDIOLOGIE	Mise à niveau en prothèse auditive (M.a.p.)		
	Journées pratiques et examen Juin 2010	Sylvie Lepage-Gagnon, Manuel Charbonneau, et Ronald Choquette, audiologistes	75
	Journées pratiques et examen Novembre 2010	Sylvie Lepage-Gagnon, Manuel Charbonneau, et Ronald Choquette, audiologistes	46

Afin de bien cerner les nouvelles tendances dans le domaine de la formation continue et de profiter de l'expérience de ses vis-à-vis d'autres Ordres professionnels, la DSP a joint un groupe d'intérêt sur la formation continue constitué de représentants de huit Ordres. De nombreux projets sont présentement sur la table de travail visant une offre de formation plus actualisée en lien avec les réalités d'aujourd'hui et qui répond mieux aux besoins de nos membres pratiquant aux quatre coins du Québec. Des projets de formations conjointes avec d'autres Ordres sont aussi en développement pour un prochain exercice.

RAPPORT DU SYNDIC, DANIÈLE PAQUETTE, M.O.A., ORTHOPHONISTE

MANDAT

Conformément à l'article 122 du *Code des professions*, le syndic a pour mandat, de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un membre a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou au règlement de l'Ordre, dont le *Code de déontologie*, et s'il y a lieu, de déposer une plainte contre ce membre au conseil de discipline de l'Ordre.

Dans les cas qui y donnent ouverture, mais avant le dépôt d'une plainte, le syndic peut proposer une conciliation entre la personne ayant demandé la tenue de l'enquête et le professionnel visé.

Le syndic procède également à la conciliation des honoraires en vertu du règlement de l'Ordre sur la conciliation -et l'arbitrage des comptes.

À l'OOAQ, le Bureau du Syndic est également responsable des enquêtes concernant l'exercice illégal. Il est aussi appelé à procéder aux enquêtes appropriées en matière d'usurpation de titre et d'exercice des activités réservées aux membres.

Rapport des activités

DOSSIERS	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	9
Total des membres visés par ces dossiers	11
Dossiers réglés par la conciliation du syndic en vertu de l'article 123.6 du <i>Code des professions</i>	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	3

DÉCISIONS	NOMBRE
De porter plainte	0
De ne pas porter plainte	3
Transférés au CIP	3

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

DEMANDES DE CONCILIATION	NOMBRE
Reçues	1
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente (réglée entre les parties sans que le syndic intervienne)	1
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0

SENTENCES ARBITRALES RENDUES	NOMBRE
dont le compte en litige a été modifié	0
dont le compte en litige a été maintenu	0

Activités relatives à l'exercice illégal, s'il y a lieu, et à l'usurpation de titre réservé

ENQUÊTES COMPLÉTÉES	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

JUGEMENTS RENDUS	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

LE PERSONNEL DE LA PERMANENCE

PRÉSIDENCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste,
Présidente et directrice générale (Comité de gestion)

Ont fait partie de l'équipe durant l'année :

Sylvie Roberge,
Secrétaire aux communications (jusqu'au 24 janvier 2011)

Élaine Brooks,
Adjointe à la présidente et directrice générale (août 2010-mars 2011, service d'agence)

SECRÉTARIAT / ADMISSION / ACCUEIL

Céline Giroux, M.O.A., orthophoniste,
Secrétaire générale et responsable de l'admission (Comité de gestion)
Secrétaire du comité d'admission (depuis le 9 août 2010)

N.B. La fonction de secrétaire a été assumée par M. Conrad Hamel jusqu'en août 2010.

Lucie Deslières,
Agente à l'admission

Sonia Zouaoui,
Commis-réceptionniste et agente au tableau des membres

Danielle Désormeaux,
Réceptionniste (3 jours / semaine)

BUREAU DU SYNDIC

Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste
Syndique (depuis le 10 janvier 2011)

Nicole Archambault Moreno, orthophonie et audiologie
Syndique (jusqu'au 9 janvier 2011, départ à la retraite)

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste,
Directrice des services professionnels et de la qualité de la pratique (Comité de gestion)
Secrétaire du comité d'inspection professionnelle (depuis le 13 septembre 2010)

Marjolaine Tremblay,
Adjointe administrative des services professionnels (depuis le 6 octobre 2010)

Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste,
Conseillère aux affaires professionnelles – orthophonie (depuis le 21 octobre 2010)

Catherine Sabourin, M.Sc.S., audiologiste
Conseillère aux affaires professionnelles – audiologie, 1 jour / semaine (depuis le 20 décembre 2010)

Ronald Choquette, M.O.A., Au.D.,
Consultant au *M.à p.*, 0.5 jour / semaine (depuis le 18 janvier 2011)

Richard Larocque, M.O.A., audiologiste
Consultant audiologiste, 1 jour / semaine (depuis le 13 mars 2011)

Ont fait partie de l'équipe durant l'année :

Carmen Phénix, M.O.A., orthophoniste,
Conseillère aux affaires professionnelles – orthophonie
Secrétaire substitut du comité d'inspection professionnelle
Secrétaire du comité d'admission (départ à la retraite le 5 novembre 2010)

France Lacombe, M.O.A., audiologiste,
Conseillère aux affaires professionnelles – audiologie
Secrétaire du comité d'inspection professionnelle
(jusqu'au 30 juin 2010, fin du prêt de service du secteur public)

Sylvie Lepage-Gagnon, M.O.A., audiologiste,
Conseillère surnuméraire au programme de formation continue *M.à p.*
(jusqu'au 7 décembre 2010, fin de contrat)

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Anne-Marie Hamel, MBA
Directrice des services administratifs (Comité de gestion)
Depuis le 14 mars 2011

Conrad Hamel,
Contrôleur et secrétaire substitut

Jenny Varela,
Commis-comptable

A fait partie de l'équipe durant l'année :

Wai Man Kwok,
Commis-comptable surnuméraire (jusqu'au 18 mars 2011)

SES MEMBRES



**RÉPARTITION RÉGIONALE AU
31 MARS 2011 PAR CLASSE
DE MEMBRES
AUDIOLOGISTES**

RÉPARTITION RÉGIONALE AU 31 MARS 2011 PAR CLASSE DE MEMBRES AUDIOLOGISTES	MEMBRES ACTIFS										AUTRES ¹		TOTAL DES INSCRIPTIONS ²	
	RÉGULIER		TEMPORAIRE		ÉMÉRITE		AUTORISATION SPÉCIALE		TOTAL PAR CATÉGORIE					
														
RÉGION 01 Bas-Saint-Laurent	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
RÉGION 02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	2	7	0	0	0	0	0	0	2	7	0	0	2	7
RÉGION 03 Capitale Nationale	7	36	0	0	0	0	0	0	7	36	2	1	9	37
RÉGION 04 Mauricie	0	7	0	0	0	0	0	0	0	7	0	2	0	9
RÉGION 05 Estrie	1	8	0	0	1	0	0	0	2	8	0	2	2	10
RÉGION 06 Montréal	14	103	0	1	0	0	0	0	14	104	1	14	15	118
RÉGION 07 Outaouais	1	8	0	0	0	0	0	0	1	8	0	0	1	8
RÉGION 08 Abitibi-Témiscamingue	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
RÉGION 09 Côte-Nord	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	4
RÉGION 10 Nord-du-Québec	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
RÉGION 11 Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	4
RÉGION 12 Chaudière-Appalaches	2	10	0	0	0	0	0	0	2	10	1	0	3	10
RÉGION 13 Laval	2	7	0	0	0	0	0	0	2	7	0	0	2	7
RÉGION 14 Lanaudière	0	11	0	0	0	0	0	0	0	11	0	1	0	12
RÉGION 15 Laurentides	1	11	0	0	0	0	0	0	1	11	0	4	1	15
RÉGION 16 Montérégie	4	32	0	0	0	0	0	0	4	32	1	4	5	36
RÉGION 17 Centre-du-Québec	1	3	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	1	3
HORS DU QUÉBEC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	0	14
TOTAL	35	258	0	1	1	0	0	0	36	259	5	44	41	303
TOTAL PAR CLASSE	293		1		1		0		295		49		344	

**RÉPARTITION RÉGIONALE AU
31 MARS 2011 PAR CLASSE
DE MEMBRES
ORTHOPHONISTES**

RÉPARTITION RÉGIONALE AU 31 MARS 2011 PAR CLASSE DE MEMBRES ORTHOPHONISTES	MEMBRES ACTIFS										AUTRES ¹		TOTAL DES INSCRIPTIONS ²	
	RÉGULIER		TEMPORAIRE		ÉMÉRITE		AUTORISATION SPÉCIALE		TOTAL PAR CATÉGORIE					
	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀
RÉGION 01 Bas-Saint-Laurent	1	39	0	0	0	0	0	0	1	39	0	5	1	44
RÉGION 02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	0	33	0	1	0	0	0	0	0	34	0	9	0	43
RÉGION 03 Capitale Nationale	7	199	0	0	0	0	0	0	7	199	1	20	8	219
RÉGION 04 Mauricie	2	40	0	1	0	0	0	0	2	41	3	10	5	51
RÉGION 05 Estrie	3	60	0	0	0	0	0	0	3	60	0	7	3	67
RÉGION 06 Montréal	20	507	0	9	0	3	0	0	20	519	3	67	23	586
RÉGION 07 Outaouais	3	69	0	1	0	0	0	0	3	70	0	7	3	77
RÉGION 08 Abitibi-Témiscamingue	2	20	0	3	0	0	0	0	2	23	1	0	3	23
RÉGION 09 Côte-Nord	1	1	1	1	0	0	0	0	2	2	0	0	2	2
RÉGION 10 Nord-du-Québec	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
RÉGION 11 Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	0	17	0	0	0	0	0	0	0	17	0	0	0	17
RÉGION 12 Chaudière-Appalaches	0	68	0	0	0	0	0	0	0	68	0	3	0	71
RÉGION 13 Laval	1	63	0	2	0	0	0	0	1	65	1	6	2	71
RÉGION 14 Lanaudière	2	94	0	2	0	0	0	0	2	96	0	4	2	100
RÉGION 15 Laurentides	3	106	0	2	0	0	0	0	3	108	0	7	3	115
RÉGION 16 Montérégie	4	234	0	8	0	0	0	0	4	242	0	20	4	262
RÉGION 17 Centre-du-Québec	0	32	0	1	0	0	0	0	0	33	0	0	0	33
HORS DU QUÉBEC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	36	1	36
TOTAL	49	1584	1	31	0	3	0	0	50	1618	10	201	60	1819
TOTAL PAR CLASSE	1633		32		3		0		1668		211		1879	

¹ Membres dont le statut ne permet pas la pratique sur le territoire québécois (Associé, Associé (P), Étudiant, Externe, Retraité, Invalide.)

² Total des inscriptions : catégorie des membres actifs et autres

CLASSE DE MEMBRES DONT LE STATUT NE PERMET PAS LA PRATIQUE SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Membre Associé Le membre n'exerçant pas la profession en raison d'un congé parental ou parce qu'il occupe exclusivement une fonction non-clinique associée de près à la profession de l'orthophonie-audiologie est éligible à la classe « Membre Associé ». Le membre en congé parental est éligible à cette classe pour une période n'excédant pas une (1) année sur présentation d'une attestation **Associé (P)**.

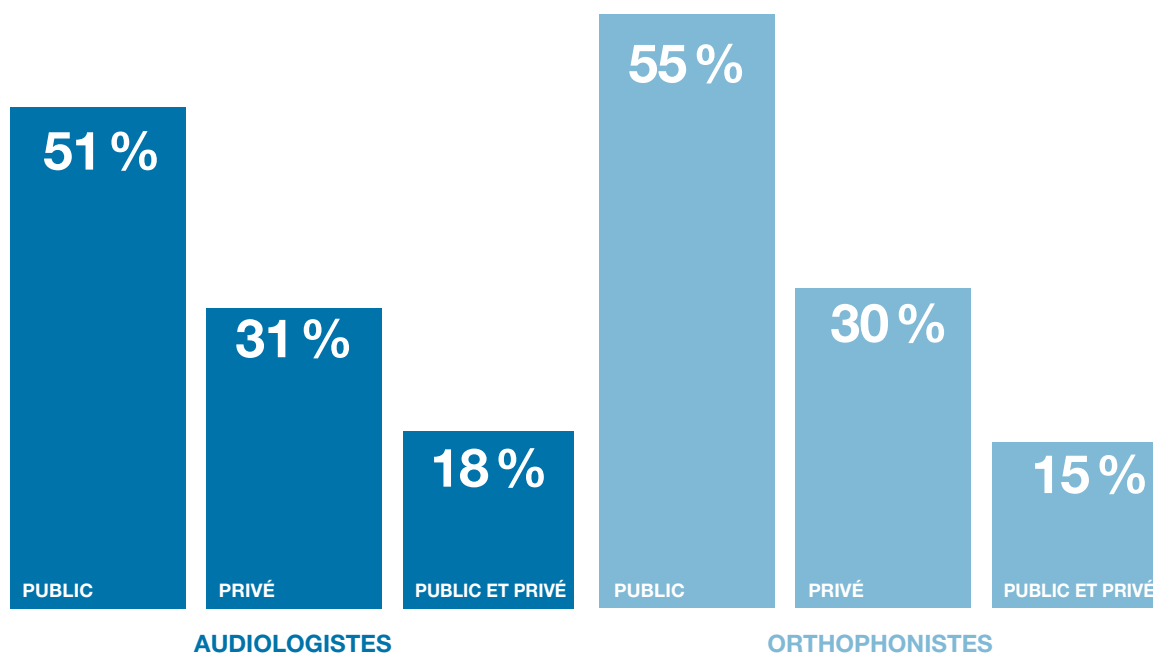
Membre Étudiant Le membre inscrit à temps complet à un programme d'études de 3^e cycle en orthophonie-audiologie et qui, de ce fait, n'exerce pas la profession, est éligible à la classe « Membre Étudiant » sur présentation d'une preuve d'inscription. Le membre éligible à cette classe le demeure pour une période n'excédant pas trois (3) ans.

Membre Externe Le membre exerçant la profession exclusivement à l'extérieur du Québec est éligible à la classe « Membre Externe ».

Membre Retraité Le membre qui est âgé de 55 ans et plus et qui n'exerce aucune des activités réservées en vertu des articles 37 paragraphe m) et 37.1 du *Code des professions*, ni aucune activité professionnelle exigeant l'utilisation du titre réservé, est éligible à la classe « Membre Retraité ».

Membre Invalide Le membre qui n'exerce pas la profession en raison d'un congé de maladie de longue durée (plus de 6 mois) ou d'un retrait préventif de la travailleuse enceinte et non d'un congé parental (art. 40, L.R.Q. Chapitre S-2.1) – est éligible à la classe « Membre Invalide » sur présentation d'une preuve médicale.

EFFECTIFS DES MEMBRES PAR MILIEU DE TRAVAIL



PERMIS SELON LA CATÉGORIE AU 31 MARS 2011

	TOTAL	ACTIFS	AUTRES
Audiologiste	344	295	49
Orthophoniste	1 879	1 668	211
Orthophoniste-audiologiste	16 ¹	13 ¹	3 ¹
Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	21 ²	21 ²	—
TOTAL	2 223	1 963	260

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

AU 31 MARS 2010 = 2 092 membres

AU 31 MARS 2011 = 2 223 membres

	O	A	TOTAL
Permis délivrés et inscriptions	120	21	141
Membres réinscrits	7	1	8
Permis temporaires et inscriptions	21	0	21
Autorisations spéciales (art. 39)	0	0	0
Radiations au Tableau	32	7	-39
Total	116	15	131

MOTIFS DE RADIATION	O	A	TOTAL
N'a pas satisfait aux exigences d'OQLF	1	0	1
Démissions	16	6	22
Départ - extérieur	7	0	7
Réorientation de carrière	3	0	3
Non-paiement	5	1	6
Total	32	7	39

Pour l'exercice 2010-2011, les montants de cotisation payables au 1^{er} avril 2010 se répartissaient comme suit, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation.

Membre régulier	613. 84\$	Membre retraité	153. 46\$
Membre externe	306. 92\$	Membre invalide	153. 46\$
Membre associé	460. 38\$	Membre émérite	nil
Membre étudiant	306. 92\$		

¹ ce nombre est comptabilisé au total des orthophonistes

² ce nombre regroupe uniquement des inscriptions avec limitation (permis temporaires)

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période
et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

MOYEN DE GARANTIE <i>Exemples</i>	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE		
	NOMBRE DE MEMBRES	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	1 166	1 000 000\$	2 000 000\$
Exemption en vertu de l'article 2	1 058	0\$	0\$

Répartition des classes de membres inscrits à la fin de la période
et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

MOYEN DE GARANTIE <i>Exemples</i>	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE			
	CLASSE DES MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	Régulier	1 129	1 000 000\$	2 000 000\$
Exemption	Régulier	815	0\$	0\$
Contrat d'assurance	Temporaire	19	1 000 000\$	2 000 000\$
Exemption	Temporaire (P)	14	0\$	0\$
Contrat d'assurance	Externe	18	1 000 000\$	2 000 000\$
Exemption	Externe	13	0\$	0\$
Exemption	Émérité	4	0\$	0\$
Exemption	Retraité	35	0\$	0\$
Exemption	Invalide	17	0\$	0\$
Exemption	Étudiant	8	0\$	0\$
Exemption	Associé	49	0\$	0\$
Exemption	Associé (P)	103	0\$	0\$

LES ÉTATS FINANCIERS

Deloitte.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Les Tours Triomphe
2540, boul. Daniel-Johnson
Bureau 210
Laval QC H7T 2S3
Canada

Tél. : 450-978-3500
Télec. : 514-382-4984
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des revenus et dépenses, du surplus et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

LES ÉTATS FINANCIERS

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bilal
Dubé et Touche associés

Le 27 mai 2011
Laval, Québec

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 10114

LES ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

État des revenus et dépenses
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Revenus		
Cotisations des membres	1 262 004	1 172 332
Cotisation d'assurance des membres	72 380	60 949
Délivrance de permis et réinscription	35 156	29 435
Amendes	5 094	4 563
Registre de stagiaires	28 131	21 325
Frais d'études de dossiers	25 111	17 775
Services d'offre d'emploi	38 450	60 000
Ristournes - assurances	24 525	18 183
Revenus de placement	7 926	7 043
Colloque	93 129	130 695
Comité - formation continue (inclus une subvention de 25 000 \$)	58 379	59 278
Publicité	12 576	2 654
Guides et DVD - Dysphasie	2 289	726
Service de référence	15 417	13 942
Programme de formation continue M.A.P.	15 550	89 763
	1 696 117	1 688 663
Dépenses		
Salaires	707 449	664 467
Honoraires et frais de déplacement	78 598	35 924
Charges sociales	128 972	126 914
Charges locatives	73 661	73 358
Frais de courrier	24 861	32 431
Impression et photocopies	32 479	33 505
Frais de vérification	9 835	7 428
Assurance	48 627	20 960
Contentieux et services juridiques	90 490	173 270
Frais d'assemblées et divers	25 261	19 966
Télécommunications	15 400	12 238
Programme de formation continue M.A.P.	3 881	104 569
Dépenses des comités - annexe	104 013	88 406
Conseil interprofessionnel du Québec	10 208	9 699
Frais de réunions de bureau	23 411	24 627
Fournitures de bureau	5 413	3 923
Fournitures informatiques	47 520	62 720
Congrès, formation et perfectionnement	4 131	8 453
Colloque	99 530	90 114
Communications et marketing	17 736	16 542
Examen pour équivalence de la formation	-	288
Radiation du prêt à une fondation avec administrateur commun	-	8 000
Amortissement d'immobilisations	37 558	28 798
	1 589 034	1 646 600
Excédent des revenus sur les dépenses	107 083	42 063

LES ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

État du surplus

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

		2011		2010
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	105 940	(24 349)	81 591	39 528
Acquisition d'immobilisations	23 443	(23 443)	-	-
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(37 558) ^(*)	144 641	107 083	42 063
Surplus à la fin	91 825	96 849	188 674	81 591

(*) Représente l'amortissement d'immobilisations.

LES ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Bilan

au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Stocks	-	1 707
Débiteurs	69 212	51 644
Frais payés d'avance	3 260	10 394
Tranche des placements encaissable à moins d'un an (note 3)	48 000	-
	120 472	63 745
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	36 000	26 230
Placements (note 3)	50 000	50 000
Immobilisations (note 4)	91 825	105 940
	298 297	245 915

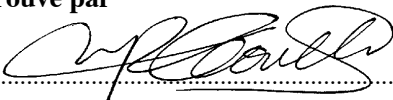
Passif

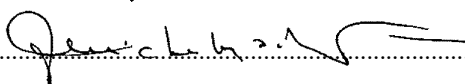
À court terme		
Découvert bancaire	19 213	37 964
Créditeurs et charges à payer	83 850	115 781
Revenus perçus d'avance	6 560	10 579
	109 623	164 324

Surplus

Investi en immobilisations	91 825	105 940
Non affecté	96 849	(24 349)
	188 674	81 591
	298 297	245 915

Approuvé par

....., Président

....., Trésorière

LES ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	107 083	42 063
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Radiation du prêt à une fondation avec administrateur commun	-	8 000
Amortissement d'immobilisations	37 558	28 798
	144 641	78 861
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de l'exploitation	(44 677)	(11 796)
	99 964	67 065
Activités d'investissement		
Augmentation du fonds de stabilisation des primes d'assurances	(9 770)	(26 230)
Acquisition de placements	(48 000)	(900 000)
Aliénation de placements	-	900 000
Acquisition d'immobilisations	(23 443)	(53 687)
Encaissement du prêt à une fondation avec administrateur commun	-	2 500
	(81 213)	(77 417)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	18 751	(10 352)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début	(37 964)	(27 612)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin	(19 213)	(37 964)

LES ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

1. Description de l'Ordre

L'Ordre, constitué en vertu du *Code des Professions* du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes exerçant leur profession à titre réservé suivant les règles du *Code des Professions* au Québec.

2. Conventions comptables

L'Ordre a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. L'Ordre continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, la période et les taux annuels suivantes :

Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Constatation des produits

L'Ordre constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

LES ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

2. Conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables aux actifs financiers ou passifs financiers qui ne sont pas classés comme étant détenu à des fins de transaction seront ajoutés au coût d'acquisition initial de ces instruments financiers. Autrement, ces coûts seront passés directement à la dépense. L'évaluation ultérieure des instruments financiers tient compte des éléments suivants :

Débiteurs

Cet actif financier, classé comme créances, est évalué au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

Placements

Les placements, classés comme placements détenus à des fins de transaction, sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant et la réévaluation sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses.

Découvert bancaire et créditeurs et charges à payer

Ces passifs financiers, classés comme autres passifs, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

Modification comptable future

Nouveau référentiel comptable

L'ICCA a approuvé un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes sans but lucratif devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif, selon ce qui convient le mieux à leur situation. L'adoption anticipée de ces normes est permise. À l'heure actuelle, l'Ordre prévoit utiliser les nouvelles normes comptables pour organismes sans but lucratif, mais il n'a pas encore déterminé la date à compter de laquelle il utilisera ces nouvelles normes. L'incidence du passage à ces nouvelles normes n'a pas encore été déterminée.

LES ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

3. Placements

	2011	2010
	\$	\$
Obligation, portant intérêts à 2,02 %, encaissable en septembre 2011	48 000	-
Obligation, portant intérêts à 4,1 %, encaissable en mai 2012	50 000	50 000
	98 000	50 000
Tranche encaissable à moins d'un an	48 000	-
	50 000	50 000

4. Immobilisations

	2011		2010	
	Coût	Amortis- sment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	48 283	36 527	11 756	13 780
Équipement informatique	210 742	139 868	70 874	73 770
Améliorations locatives	54 937	45 742	9 195	18 390
	313 962	222 137	91 825	105 940

5. Emprunt

L'Ordre dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 15 000 \$. Celle-ci porte intérêts au taux préférentiel majoré de 3,75 %. Cette marge était inutilisée au 31 mars 2011. De plus, l'Ordre dispose d'un crédit additionnel disponible de 65 000 \$ sous forme de carte de crédit. Au 31 mars 2011, le montant utilisé était de 3 115 \$ et était inclus dans les créditeurs et charges à payer.

6. Subvention pour la mobilité de la main-d'oeuvre

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a bénéficié de l'aide financière du gouvernement du Québec, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale d'intervention en matière de mobilité de la main-d'oeuvre pour un montant de 26 589 \$ (9 139 \$ en 2010) couvrant la totalité de la dépense correspondante.

LES ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

7. Engagements

L'Ordre a signé un bail comportant une clause d'augmentation annuelle ne pouvant être supérieure à l'indice des prix à la consommation d'une durée de dix ans échéant en mai 2013 pour des espaces à bureaux. De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation échéant en janvier 2014 et avril 2014 relativement à des équipements. L'engagement total pour les prochains exercices est de 163 315 \$ et les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2012	73 222
2013	73 659
2014	15 309
2015	1 125

8. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des débiteurs, du découvert bancaire et des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

9. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

LES ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Annexe

Informations additionnelles

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Dépenses - comités - formation continue		
Frais des activités	52 044	41 996
Autres dépenses	-	1 176
	52 044	43 172
Dépenses - autres comités		
Orthophonie scolaire	-	978
Inspection professionnelle - dépenses du comité et d'inspecteurs externes	22 280	21 041
Admission	4 388	4 079
Publication	-	261
Activités du syndic	10 955	6 112
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	3 602	2 048
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	450	200
Discipline	-	58
Journée sans bruit	5 199	1 356
Règlementation	-	1 114
Surdit�	-	1 680
Révision des �quivalences	5 095	4 504
Langage �crit	-	597
Trouble du spectre de l'autisme	-	1 206
	51 969	45 234
Dépenses des comit�s	104 013	88 406



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

235 BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE EST | BUREAU 601 | MONTRÉAL (QUÉBEC) | H2X 1N8
TÉLÉPHONE : 514-282-9123 | SANS FRAIS : 1 888-232-9123 | TÉLÉCOPIEUR : 514-282-9541
OOAQ.QC.CA | INFO@OOAQ.QC.CA

